PLEUBIAN INFOS

Bulletin Municipal d'Information n°24
Juillet 2003

LES VAILLANTS CAPITAINES DE L'ARMOR

Cette photographie, exhumée des archives familiales d'Yves-Marie Le Briand, dit "Mutu", est représentative de l'histoire maritime de notre commune qui fut grande pourvoyeuse d'équipages, du mousse au commandant, de la flotte française qu'elle soit "royale", marchande ou halieutique. On y reconnaîtra, de gauche à droite :

Debout : Guillaume Le Marchand, dit "Lom' Marchan'" ou encore "Marchan' Vraz", Guillaume Le Foricher, dit "Lom' Voricher", Pierre Meudal, dit "'n Tiero", son frère, Jean-Marie Meudal, le plus célèbre, cité dans de nombreux ouvrages sur la marine à voile.

Assis : Eléazar Paranthoën, dit " Zar Zenith ", Yves-Marie Le Briand, dit " Mutu ", avec, à ses pieds, sa fille, Hélène et, enfin, celui que Marie Le Marchand a reconnu comme étant Yves-Marie Paranthoën, dit " Yf' Mai Du ", ce dont sa propre fille, Anne, ma mère, doute.

Il n'y a là qu'une partie des "écraseurs de crabes"* de L'Armor. La plupart d'entre eux étaient capitaines armateurs et participèrent à l'effort de la " Grande Guerre " en effectuant des allers-retours continuels entre le Pays de Galles et la France pour approvisionner le pays en charbon. Ce commerce aussi audacieux que périlleux procura à la commune de Pleubian une certaine aisance et permit à quelques capitaines de faire construire les superbes bâtisses situées dans le prolongement des écoles de L'Armor. Des esprits facétieux baptisèrent, à l'époque, cette portion de rue : "Avenue Guillaume II" !... En ce qui me concerne, je souhaiterais qu'elle fût appelée "rue des écraseurs de crabes", toute hiérarchie confondue, (Pas d'investisseurs =pas de goëlettes, pas de matelots = pas de capitaines...) en hommage à ces marins émérites qui ont fait le renom et la prospérité de notre commune, à l'époque glorieuse de la marine à voile.

Où cette photo a-t-elle été prise ? A quelle occasion, festive, sans nul doute, à en juger par l'élégance de ces Messieurs ? Le mystère demeure...Tout juste a-t-il été possible de dater ce cliché de 1925 ou 1926, grâce à la présence d'Hélène et à la mémoire sans faille de "Mademoiselle" qui fut son institutrice.

Allain Moreau

* Ainsi le commandant Louis Lacroix, auteur, entre autres, d'un ouvrage sur le déclin de la marine à voile intitulé : "Les derniers écraseurs de crabes sur les derniers voiliers caboteurs", nomme-t-il cette catégorie de marins marchands qui utilisaient des goëlettes à faible tirant d'eau pouvant "beacher" sans trop de problèmes.

SOMMAIRE

Page 3	:	Le mot du maire
Pages 4 & 5	:	Comment est préparé le bulletin municipal
Pages 6 à 8	:	Foyer-logements
Pages 9 & 10	:	Finances - Voirie
Page 11	:	Plan Local d'Urbanisme
Pages 12 & 13	:	Aménagement du Bourg
Page 14	:	Maison du littoral - Enrochement de Pen-Lan
Pages 15 & 16	:	Pollution - Environnement
Page 17	:	Mouillages communaux
Page 18 à 20	:	Affaires scolaires
Pages 21 & 23	:	Infos flash
Page 24	:	Don du sang
Page 25	:	Randonneurs de la Presqu'île
Pages 26 et 27	:	Infos pratiques
Page 28	:	Calendriers des fêtes

LE MOT DU MAIRE

La création de la Communauté de Communes de la Presqu'île (C.C.P.L.) au 31 décembre 2000, la décision de décembre 2002 de prendre de nouvelles compétences et d'appliquer le principe d'une taxe professionnelle unique (T.P.U.) ont pour effets majeurs de déplacer certains choix d'investissement des communes vers la C.C.P.L. et ceci sur des sujets importants, aussi divers que la fiscalité, la sécurité, la voirie, la culture et l'animation.

FISCALITE : le taux de la taxe professionnelle unique sur la presqu'île est maintenant fixé par la C.C.P.L., celle-ci encaisse cet impôt et reverse aux communes la part leur revenant établit sur les bases 2001 et figée dans le temps, principe ayant pour effet de pénaliser financièrement les communes (comme PLEUBIAN) qui connaissent régulièrement une augmentation de leur taxe professionnelle.

En contrepartie de ces choix l'état verse à la Communauté de Communes des dotations conséquentes permettant à la presqu'île de réaliser sur son territoire divers investissements ***"lourds"*** à condition que ceux-ci soient ***"structurants"*** et servent bien entendu à l'ensemble de la population de nos sept communes.

PLEUBIAN est particulièrement concerné par les projets suivants :

SECURITE : Depuis le 1er janvier 2001, les moyens matériels et humains dans ce domaine, ont été transférés vers le Service Départemental de Sécurité et Incendie (S.D.I.S.), les bâtiments (casernes) rénovés et aux normes devant l'être pour décembre 2007.

Courant juin, le Conseil Communautaire a décidé qu'il était plus judicieux d'envisager la création d'une caserne neuve adaptée à nos besoins, qui desservirait la majeure partie de nos communes, plutôt que de rénover d'anciens bâtiments communaux (PLEUBIAN et LEZARDRIEUX) ; le financement de ce nouveau bâtiment étant assuré par la C.C.P.L.

Ce projet, majeur, étant à ce jour en discussion.

VOIRIE : Nous pratiquons les uns et les autres régulièrement les voiries de nos diverses communes de la Presqu'île et plus particulièrement les voies inter communes dont l'investissement sera transféré à la Communauté de Communes après l'établissement d'un bilan permettant un transfert de charges, 10 % environ de nos routes sont dans un premier temps concerné.

CULTURE ET ANIMATION : Nous manquons sur notre Presqu'île d'un centre d'animation appelé plus communément *"SALLE DES FETES"*, c'est pourquoi, en juin dernier le conseil communautaire a décidé de lancer une étude qui pourrait aboutir à la création de cette structure indispensable au développement de nos collectivités, le lieu d'implantation serait le ***"LAUNAY"*** en PLEUBIAN.

Si le transfert de certaines compétences des communes vers la Communauté de Communes amoindrit inévitablement les pouvoirs de la commune, il n'en reste pas moins vrai que des projets importants pour peu qu'ils soient strictement à l'échelle de notre territoire deviendront demain envisageable, favorisant ainsi nos populations.

Notre prochain bulletin, divers articles, vous éclaireront sur le mode de fonctionnement de la Communauté de Communes de la Presqu'île de LEZARDRIEUX.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin n° 24 qui vous informe de nos projets, des difficultés que nous rencontrons régulièrement à les faire aboutir, de nos espoirs pour vous rendre la vie au quotidien plus agréable, n'hésitez pas à nous donner vos avis.

Merci

LE BULLETIN MUNICIPAL
Comment est-il préparé ?

Le bulletin est édité depuis 1995. Un suivi de 23 parutions nous a incité à croire qu'il y a un intérêt probable à communiquer notre manière de réaliser ces pages pleubiannaises, avec leurs défauts, leurs lacunes mais aussi, nous l'espérons, avec leur utilité, leur intérêt. Nous apprécions l'importance des compliments, nous tenons compte des critiques.

DEFINITION

De toute évidence, le principe majeur c'est la réponse au vœu initialement affirmé par Monsieur le Maire et son conseil municipal de rendre compte avec clarté, avec ponctualité d'une gestion municipale selon le mandat reçu.

Il s'agit d'un suivi réaliste, authentique des affaires traitées comme planifiées et aussi d'une mise à jour de renseignements pratiques, sur les niveaux et indices sociaux, économiques, et des mises à jour sur la législation du travail, de la fiscalité, de l'environnement, de la vie quotidienne des concitoyens.

STRUCTURE

a) - **le Président :** en est bien évidemment monsieur le Maire avec sa commission "Infos", il donne pour chaque parution une orientation selon les affaires du moment, et délègue des tâches, au :

b) - **Rédacteur en Chef :** l'adjoint au poste "Information".

c) - **Premier Adjoint :** qui est le garant délégué au financement ainsi qu'aux rouages administratifs

d) - **Les adjoints :** prennent des responsabilités, selon leur délégation.

Enfin des conseillers et membres cooptés forment au total un simili Comité de Rédaction avec peu de compétence de presse, mais apportant bonne volonté soutenue.

RUBRIQUES

● - **LE SOCIAL** relève pour une grande part du Centre Communal d'Action Sociale qui, tenu au secret des dossiers de tous ordres ne peut accéder à la communication que sous forme de renseignements, commentaires et bien entendu critiques.
Car tout le monde le sait, en Aide Sociale les moyens financiers ne sont pas à la mesure des difficultés de trop de nos concitoyens, "chômage, incapacité, accident, maladie, problèmes à tous âges", tout ce qui met en cause une qualité de vie normale.

La rubrique sociale est rarement sereine, elle fait part des butoirs, les dénonçant de quelque option politique qu'ils viennent.

Les articles aux aspects positifs ont heureusement leur place, il s'agit parfois d'hommages aux anciens, de quelques moments joyeux de l'enfance comme de la vieillesse.

● - **LE FOYER-LOGEMENTS** a bonne place dans le bulletin avec la vie des résidents, la gestion du personnel, les projets d'amélioration continue des locaux, y compris le service de repas à domicile.

En résumé, une rubrique à la recherche du mieux être, toujours tenue au secret absolu des dossiers, donc n'appelant guère la curiosité de la presse locale.

LES GRANDES RUBRIQUES

Sont tenues par les adjoints, quelques conseillers et deux membres cooptés

- On y rencontre selon l'actualité des sujets de :

VIE MUNICIPALE

- ***La Mairie :*** communique tout changement d'ordre administratif – la mise à disposition du public, des facilités de démarches, état-civil, dossiers d'urbanisme, permis divers, etc…. et bien sûr réclamations.

- ***La sécurité :*** toutes mesures de prévention : circulation, incendie, dangers maritimes sont des domaines intéressant le bulletin.

- ***La vie économique :*** certes les agriculteurs, les commerçants, les artisans, les entreprises ou les libéraux ont en général leurs infos professionnelles, le bulletin intervient lorsqu'ils souhaitent une diffusion communale.

- ***La vie associative :*** peut communiquer sous toutes ses formes : l'environnement scolaire, sportif, culturel…

LES INFOS DIVERSES

- service médical – pharmaceutique - numéros utiles
- organisation des loisirs – tous programmes – calendriers

Le dernier numéro sur le bilan 2002 illustré de photos a beaucoup plu :
C'est la forme de communication la plus attractive, mais qui ne peut être répétée à chaque numéro.

Les travaux municipaux, les problèmes de la commune quartier par quartier, les aspirations des jeunes, des moins jeunes, des anciens sont autant de sujets sur lesquels les lecteurs peuvent réfléchir et soumettre leurs réflexions aux élus, **et là le bulletin remplit parfaitement son rôle de messager à domicile.**

PLEUBIAN INFOS

Bulletin Municipal d'Information N°1

SOMMAIRE :

Page 2 : Le mot du Maire
Page 3 : Le Maire et ses Adjoints, les Permanences
Pages 4 - 5 : Compositions des commissions municipales
Pages 6 - 7 : Liste des délégués des différents syndicats
Page 8 : Finances, Voirie, Bâtiments
Page 9 : Sports Jeunesse Associations, Environnement Tourisme, Commerce Agriculture
Pages 10 - 11 : infos pratiques
Page 11 : Annexe 1

PLEUBIAN INFOS

Bulletin Municipal d'Information n°10
Octobre 1998

Un samedi matin d'été au marché de PLEUBIAN

Ambiance - Convivialité

FOYER-LOGEMENTS

DISPARITIONS

En ouvrant cet article nous avons une pensée très forte pour plusieurs résidents décédés depuis le début de cette année.

En effet ces personnes étaient des "piliers" de l'établissement.

- *Madame Louise PADEL pour sa présence et sa conversation dans le hall d'entrée.*
- *Monsieur François CLOUIN pour son "bonjour Madame" "bonjour Monsieur" adressé à chaque personne qu'il croisait tout au long de la journée.*
- *Madame Julienne LE GENTIL discrète et tellement présente pour ses amies.*
- *Madame Azeline KERAMBRUN organisant ses journées avec beaucoup de précision, de courage pour se suffire à elle-même.*
- *Madame Marie-Thérèse COSSON malgré son handicap visuel pouvait vivre à la maison des sages et ceci grâce à des gestes de solidarité des autres résidents rythmés au cours de ses déplacements dans une journée.*

Leur départ a modifié bien des comportements dans la vie de tous les jours à la maison des sages.

ANIMATIONS

Véranda : nouveau mobilier

Quelque temps auparavant pour répondre aux attentes de certains résidents, nous avions organisé une sortie en direction du zoo de Pont Scorff.

Ainsi un beau jour de vacances de Pâques, le car communal, piloté par Monsieur PETITBON, nous a permis d'accompagner 14 personnes âgées le long des routes du centre Bretagne pour arriver dans un cadre exotique apprécié de tous.

Monsieur François CLOUIN, accompagné de sa nièce Madame LE YANNOU, a présenté un vif intérêt pour les paysages très verts à cette saison et la découverte d'un nouveau lieu. Du haut de ses 95 ans il n'a pas manqué de nous remercier pour cette bonne journée.

A la maison des sages l'ouverture vers l'extérieur est une préoccupation quotidienne.

Au printemps, Monsieur RIBIERE, artiste peintre local, a marqué de son art le mur de l'entrée principale du foyer logements. Ainsi les résidents ont en permanence devant les yeux : rochers, phare, goémoniers, voiliers, faune, flore, autant d'éléments qui ont construit leurs souvenirs.

Grâce à Madame AMBERT, nous avons pu mettre en place le passage mensuel de la bibliothèque municipale (chaque premier lundi du mois).

Monsieur Jean Pierre LE DANTEC de KERMOUSTER conteur et lecteur à haute voix recherche des sujets qui peuvent intéresser les personnes âgées de la presqu'île. Au mois de mars, il est venu lire des petits souvenirs d'éco-

FOYER-LOGEMENTS (suite)

liers et propose de s'envoler vers de nouvelles lectures en juillet. Cette fois il viendra raconter des histoires sur l'eau en lien avec le Trieux.

Pour fêter les anniversaires des résidents du mois de juin, nous allons pouvoir apprécier les talents du beau-fils de Madame Marie-Jo LE TALLEC. En effet à la fin du mois Monsieur Jean-Claude DERRIEN jouera de son accordéon chromatique pour charmer plusieurs résidents nés au mois de juin.

C'est le mois de la convivialité : le dimanche 1er juin la famille de Monsieur François JANVIER que nous avons accueilli en début d'année, est venue lui faire la surprise de déjeuner parmi les résidents de la maison des sages, pour fêter ses 91 ans.

Cette table de 15 personnes a souhaité partager jusqu'au bout avec les résidents. En effet la famille de Monsieur JANVIER a offert 50 kilos de pommes de terre nouvelles "Duc" pour le menu du jour ! ! !

Le mercredi 4 juin nous avons organisé un goûter d'anniversaire tout particulier pour honorer Madame Valentine MARJOU qui vient d'avoir 102 ans.

Un après-midi riche en échange pour les résidents du foyer logements avec une quinzaine de personnes de la famille de Madame MARJOU, Monsieur MAHE président du C.C.A.S., quelques élus, quelques habitués de l'établissement et la presse locale fidèle aux évènements.

Ces occasions sont autant de réponses pour éviter l'isolement.

ACCUEIL

Pour suivre nos objectifs, au printemps dernier nous avons accueilli en hébergement temporaire pendant 3 semaines Madame Jeanne FEUTREN, native de PLEUMEUR-GAUTIER qui vit actuellement chez sa fille à PLOUNEZ. A 98 ans cette femme s'est parfaitement adaptée à la vie du foyer logements, a reçu sa famille et ses amis, puis a regagné PLOUNEZ, avec le projet de revenir au mois de septembre dans la même formule.

Parmi ses amis, Madame Jeanne-Marie ARZUL, femme de 93 ans native de PLEUMEUR-GAUTIER, au cours d'une de ses visites a découvert l'établissement, et dans la foulée a décidé de venir y vivre définitivement. Sa famille a aménagé son logement en donnant une large place à son histoire personnelle.

Ceci est le secret de la réussite de l'intégration d'une personne âgée dans son nouveau lieu de vie, avec sa culture et sa propre identité.
Le chemin qui conduit à la porte de la maison des sages est différent d'une personne âgée à l'autre.
C'est un travail de la personne elle-même et parfois les circonstances extérieures favorisent ce choix.

Ainsi Madame Denise VERHOYE native de l'Oise a décidé de venir vivre sur la presqu'île, depuis que, son deuxième fils et son épouse, Monsieur et Madame VERHOYE-MILLET sont venus s'installer en retraite à Pors Rand. Un appartement lui est réservé au foyer logement.

Nous attendons également ce mois de juin Madame Renée LE QUELLEC, 75 ans de KERMOUSTER.

FOYER-LOGEMENTS (suite)

EVOLUTION étroitement liée entre les résidents et les intervenants

La doyenne et sa petite fille par alliance

La moyenne d'âge à la maison des sages augmente entraînant avec elle une évolution de la dépendance. C'est un constat même si les professionnels multiplient leurs efforts pour la prévenir et la limiter.
Aujourd'hui la dépendance est tout simplement à la base du lien social.

D'ailleurs les résidents tiennent à remercier le personnel du foyer logements et aussi les intervenants extérieurs.

Dernièrement une résidente revenue d'un service de cardiologie exprimait sa reconnaissance envers le corps des pompiers quand il est appelé en urgence à la maison des sages. Aujourd'hui lors de son retour dans son appartement, elle est très sensible à l'efficacité et à la gentillesse de l'équipe devant faire face à son nouvel état de santé.

Les résidents et leur famille sont heureux d'avoir cette stabilité et d'être accueillis à leur retour de l'hôpital même si l'accompagnement à leur égard est devenu plus lourd.

Il est vrai que, pour suivre l'évolution des prises en charge nous multiplions les formations qui peuvent apporter des complémentarités de compétences; c'est le cas de la formation d'Aide Médico Psychologique (AMP) apporté à Madame Jocelyne THOMAS en contrat CEC. Cet agent a suivi, pendant deux ans cet enseignement en alternance avec son travail, à l'AFPE de SAINT-BRIEUC et, vient d'obtenir son diplôme d'Etat d'AMP.

C'est un lien entre le para-médical et le social, une ouverture qui permettra nous l'espérons plus de satisfactions dans la prise en charge globale de la personne âgée.

PROJETS

La collectivité fait des efforts également en matière de locaux. En effet, au cours de l'année 2004, l'office départemental H.L.M. prolongera la structure pour réaliser 8 appartements. Cela permettra ensuite de transformer 16 petits logements de propriété C.C.A.S. en 8 logements de taille normalisée. Nous garderons au total le nombre d'appartements d'aujourd'hui soit 40.

A la rentrée scolaire, nous avons un projet d'échange avec des élèves de petites classes des écoles de proximité. En effet le foyer logements est un espace de culture où les personnes de l'extérieur peuvent venir à la rencontre d'une mémoire, d'une expérience ou tout simplement d'une image de la vieillesse qui aide chacun d'entre nous à s'inscrire dans le temps et dans la société.

Séance de travaux manuels

REPAS DES ANCIENS FIXÉ AU 5 OCTOBRE 2003
SALLE OMNISPORTS DE PLEUBIAN

FINANCES

Les relations entre les collectivités et les banquiers sont devenues extrêmement complexes.

La montée en puissance des ***"nécessités de gestion"*** ont conduit les collectivités à rationaliser leur gestion finan cière et à rechercher des gains.

Face à cela, l'offre commerciale, devenue concurrentielle, a imaginé des solutions toujours plus techniques.

L'objectif de la gestion de la trésorerie communale est simple : il s'agit de réduire le niveau d'emprunt qui n'e pas **strictement** nécessaire à la couverture des dépenses d'équipement afin de réduire les intérêts payés **inut lement**, et de recourir à des ressources externes pour financer les besoins liés à l'exploitation.

La mise en place et le suivi de cette gestion nécessitent le respect de plusieurs préalables qui relèvent aussi bie de la gestion financière que de l'organisation de la collectivité.

- adopter le budget au plus tôt de manière à faire coincider les prévisions budgétaires avec la planificatio de la trésorerie.
- doter le budget d'une véritable dimension prévisionnelle et financière (recettes et dépenses réalistes)
- **responsabiliser les opérateurs techniques qui sont les mieux à même d'apprécier** l'incidence financière d l'avancement physique des opérations.
- instaurer un système interne de gestion des factures qui permette de respecter un délai moyen de mar datement.
- renforcer la collaboration avec le comptable du Trésor afin d'être en mesure d'apprécier fréquemment position du compte de la commune et, surtout, de prévoir son évolution à court terme.

En conclusion, l'enjeu est d'importance puisque les excédents d'emprunt ou leur mobilisation prématurée, regard des besoins, engendrent des frais financiers qui, en définitive, sont pris en charge par les contribuabl

Ce panorama des outils et démarches à mettre en œuvre pour le pilotage actif de la gestion communale, no permet de vous présenter le budget 2003 :

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2003

1) - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A) Dépenses :

- charges à caractère général	423 000 €
- charges de personnel	766 000 €
- contingents, contributions aux syndicats et subventions	185 000 €
- intérêts des emprunts	155 000 €
- subvention d'équilibre service Assainissement	40 000 €
- autofinancement	327 000 €
- divers	4 000 €
TOTAL	**1 900 000 €**

B) Recettes :

- impôts locaux et taxes diverses	625 000 €
- dotations Etat	1 104 340 €
- divers	170 660 €
TOTAL	**1 900 000 €**

FINANCES (suite)

2) - INVESTISSEMENT :

A) Dépenses :

- remboursement capital des emprunts	313 700 €
- dépenses de voirie.- Eclairage public	72 000 €
- protection littoral	45 000 €
- Travaux scolaires	1 000 €
- équipement des services	19 000 €
- équipement vie associative (Launay travaux)	97 000 €
- Divers bâtiments	11 500 €
- salle omnisports	1 000 €
- Cimetières	316 750 €
- divers terrains	125 000 €
- Lotissement l'Armor	11 000 €
- Aménagement centre Bourg	1 021 500 €
- RD 20	8 500 €
- divers	5 050 €
- solde d'exécution	87 000 €
TOTAL	**2 135 000 €**

B) Recettes :

- subventions	264 500 €
- FCTVA -D.G.E	167 000 €
- autofinancement	327 000 €
- emprunts	920 500 €
- cession d'immobilisations	3 000 €
- excédents	453 000 €
TOTAL	**2 135 000 €**

A noter la **STABILITE** des taux des impôts locaux :

- Taxe d'habitation	12.18 %
- Taxe foncière (bâti)	15.58 %
- Taxe foncière (non bâti)	60.06 %

Si le fonctionnement et l'investissement ***"courants"*** restent dans les clous, le gros morceau est évidemment l'aménagement du bourg.

Le taux attractif des prêts et le montant global des subventions permettent de mener à terme cette réalisation importante.

VOIRIE (photos ci-contre)

Travaux communaux réalisés, ou en cours de programme

- Nettoyage et décapage des banquettes sur les chemins communaux
- Curage des fossés
- Pose de buses suivant les demandes, améliorant ainsi l'écoulement des eaux pluviales
- Empierrement de divers chemins
- Nettoyage et élagage des circuits de randonnées y compris le Chemin du Littoral
- Remise en état du lavoir de Prat Guern et du calvaire de Kernod
- Remise en état de logements sociaux y compris au foyer-logements (peinture – tapisserie – électricité)
- Début de la campagne d'élagage sur l'ensemble des routes communales

Nous déplorons que certaines personnes s'approprient sans autorisation des chemins communaux et y déposent gravats, branchage, et talus.
Nous les informons qu'ils sont passibles de poursuites.

IL EST RAPPELE AUX PROPRIETAIRES, QU'ILS DOIVENT ENTRETENIR ET MAINTENIR LEURS TERRAINS PROPRES

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U. ex P.O.S.)

Depuis maintenant plus d'un an la commission de révision du P.O.S. travaille à sa construction, tâche importante mais ô combien délicate, chacun le comprendra.

Un premier plan a été élaboré en tenant compte des fortes contraintes administratives qui sont : la Loi Littorale, le Règlement concernant la Protection des Espaces Remarquables, la Bande des 100 mètres, la Nouvelle Loi S.R.U. délicate à appréhender car nouvelle mais déjà soumise à modification.

A cela s'ajoute bien entendu notre ***"Projet Pleubiannais"*** qui établit sur la base de constats, de prévisions et de paramètres, objectifs et réalistes, par exemple :

- assurer la pérennité de l'activité agricole en tenant compte de son évolution actuelle
- rendre des terrains constructibles dans des secteurs susceptibles d'intéresser des acquéreurs,
- que ces terrains nouvellement constructibles soient déjà viabilisés (électricité, eau, voie d'accès, assainissement...) afin d'éviter des charges à venir importantes à la Collectivité,
- que les nouvelles surfaces constructibles soient de qualité, de tailles raisonnables, dans la continuité de zones déjà urbanisées, d'une ampleur maîtrisée (20 à 25 hectares) etc ...

"Le Règlement" du P.L.U. qui détermine souvent les zones, les types de travaux réalisables ou non est également à préparer en essayant de corriger les erreurs de l'ancien P.O.S. et en tenant compte des nouveaux souhaits des propriétaires, toujours dans le respect bien sûr des réglementations.

Il nous faudra ensuite convaincre les fonctionnaires responsables de l'application de la Nouvelle Loi S.R.U. ainsi que les organisations sollicitées par les textes à donner leur avis ; une première réunion sur la question a eu lieu et s'est fort mal déroulée ; notre projet, pourtant à notre avis bien construit et raisonnable, ne correspondait pas aux nouvelles directives administratives (qui privilégient l'urbanisation sans tenir compte des caractéristiques de la ruralité), ainsi qu'aux souhaits de la Chambre d'Agriculture qui elle semble préférer défendre les intérêts de l'agriculture plutôt que ceux des agriculteurs.

Persuadés de la qualité de notre projet, nous irons à la Commission des Sites (probablement en octobre) sans l'avoir modifié, en exposant nos arguments avec force et conviction et espérant convaincre ces messieurs (une vingtaine au total) du bien fondé de notre projet qui serait ensuite soumis à enquête publique.

Le lavoir de Prat Guern

Le calvaire de Kermoël

AMÉNAGEMENT DU BOURG DE PLEUBIAN

Démarrés fin mars les travaux d'aménagement de notre bourg vont ***"bon train"*** : réalisés par deux entreprises locales (A.T.P. de PAIMPOL et BOURGEOIS-PICHARD de TREGUIER sous le contrôle technique de la D.D.E. de PAIMPOL) et favorisés par une météo clémente, ils sont en avance sur le planning initialement prévu. Au moment où paraîtra ce bulletin municipal le chantier du ***"Cœur du bourg"*** à savoir : Place du Château, Place Saint-Georges, Place de l'Eglise et leurs axes centraux de traversée du bourg seront très probablement terminés et ce dans des délais records.

Inévitablement, ce chantier a perturbé la vie commerciale et les habitudes des riverains (bruit, poussière, problèmes de parking, accès aux commerces peu faciles, etc....) et ce malgré les efforts des services compétents pour les atténuer "au mieux" ; nous ne pouvions les uns et les autres, malgré notre bonne volonté, assumer cette responsabilité sans gênes pour la population Pleubiannaise ; chacun, nous l'espérons saura le comprendre.

En juillet, débuteront les travaux rue Saint-Yves et une fois le "pavage" terminé, les congés d'été pris, seront engagés les aménagements du Square et de l'espace Mairie - Eglise - Chaire à prêcher, avec le déplacement du monument aux morts (probablement en juillet) ; suivront les installations de bancs, jardinières, etc ....

M. CROCHET : contrôleur DDE

Le chef de chantier : A.T.P.

A - ex/maison NICOLAS

Photos : avant
Lors de la démolition
A ce jour

Une large ouverture sur le bourg assurant : la sécurisation de la salle des fêtes, la mise en valeur de l'Eglise et de la Chaire à prêcher (déplacement d'un droit de passage), la création d'un parking et un nouveau cheminement piétons

B. - Pose de bordures de trottoirs

Photos : rue Pasteur
Descente
vers foyer-logements

Les nouveaux trottoirs ont pour effet de réduire la largeur des voies routières mais ont pour avantage de sécuriser les piétons et de diminuer la vitesse des véhicules.

AMÉNAGEMENT DU BOURG DE PLEUBIAN (suite)

C. - Réseau eau de pluie / assainissement

Photo : Canalisation

Les travaux en sous-sol ont mis en évidence un certain nombre d'irrégularités (gouttières branchées dans le réseau assainissement ou et pire encore assainissement se déversant dans le réseau eau de pluie.

Aujourd'hui, tout cela est régularisé ; finies les odeurs ! ! !

D. - Les pavés

Le choix des pavés semble convenir à une majorité d'entre vous.

E. - Monuments aux morts

A noter que la commission d'aménagement du bourg ainsi que les Présidents d'Associations Patriotiques se sont réunis en mairie et sur le site le 24 juin afin d'étudier le meilleur emplacement.

Ci-joint, un exemple de placement possible : à confirmer

F. - Route de Port-Béni

Les travaux sur cet axe devaient se terminer à l'extrémité de la maiso de l'auto-école ; à la demande des riverains inquiets de leur sécuri (les maisons donnent directement sur la route) un trottoir sera posé to le long de cette rue côté gauche en descendant avec en sus la ré sion des réseaux.

Coût de ces travaux supplémentaires : 38 547.08 Euros T.T.C.

G. - Sens de circulation

Photo : devant maison de la Presse vers Eglise
Ici, un sens unique

Photo : coin poisson rouge
Ici, un sens alterné

A noter, l'interdiction de circuler aux poids lourds sur les axes transversaux (déviations à mettre en place).

MAISON DU LITTORAL, PARKING ET LOTISSEMENT DU QUEBO

Pour la première fois, la commune a fait valoir son Droit de Préemption Urbain et acheté la Maison "BIAN" impasse de la Tossen dans le but d'y aménager la future Maison du Littoral ainsi qu'un parking permettant à terme de résoudre le stationnement des voitures au pied du Sillon du Talbert, un dossier a été élaboré dans ce sens et serait susceptible de nous apporter un taux de subvention conséquent (50 % ?) sur fonds européens, à suivre...

Sur cette même zone la commune envisage d'acquérir plusieurs terrains (au total d'une superficie de 1 800 m²) afin d'y aménager une zone constructible au centre de l'Armor, proche des commerces et du littoral; sous réserve bien entendu d'accord des propriétaires actuels et de la révision du P.L.U. en ce sens.

Si cette opération aboutit, notre collectivité serait ainsi propriétaire d'une grande surface., nous aurions là une belle opportunité pour dynamiser notre bourg de l'Armor dans l'intérêt collectif, dossier important qui mérite encore une grande réflexion.

ENROCHEMENT DE PEN LAN

Cette zone littorale située entre la pointe de Pen Vir et la cale du "Point Panorama" subit régulièrement lors des tempêtes de Nord-Est des dégâts conséquents, ayant pour effet de réduire le chemin, fragiliser le réseau assainissement, détruire la flore existante, et mettre en danger les habitations.

C'est pourquoi la commune a lancé une étude visant à protéger cette zone et ce "trait de côte" en sachant qu'en la circonstance il est très difficile d'obtenir les accords de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) pour y placer des enrochements.

Plusieurs réunions, discussions et une réflexion approfondie nous ont amenés, avec le Cabinet d'études, à proposer :

1. - de Pen Vir aux premières habitations : une protection légère, végétale, avec un relevé de niveau.

2. - le long des habitations et du réseau assainissement (Chemin du Sillon Noir), un enrochement conséquent et protecteur.

Les dossiers que nous avons présentés et argumentés nous laissent espérer un taux de subvention fort, peut-être 75 %.

Le Maire accompagné du Cabinet Ptolémée ira défendre ce projet à la Commission des Sites, à la Préfecture, en un lieu où il est très souvent difficile d'obtenir satisfaction.

Affouillement du terrain

POLLUTION - ENVIRONNEMENT

La pollution, sous toutes ses formes, est un sujet qui actuellement concerne chacun d'entre nous et préoccupe la plus grande majorité. La question qui se pose est de savoir quelle planète nous allons ***"laisser"*** à nos enfants et petits enfants.

Bien sûr, seuls ***"les autres"*** sont coupables et seuls ***"les autres"*** doivent prendre les mesures nécessaires.

Voyons rapidement quels sont ***"ces AUTRES" :***

- ***d'abord l'ETAT :*** Rappelons qu'il y a environ quarante ans (cinquante pour les premières décisions), ***l'ETAT***, (donc nos gouvernants du moment), a choisi d'assurer notre ***DEFENSE*** par la ***DISSUASION*** à base d'armes nucléaires et notre ***production d'électricité*** grâce à des centrales nucléaires.

Bien sûr beaucoup de choses écrites se sont révélées fausses et aucun accident ou incident d'origine nucléaire n'a entraîné le décès brutal d'aucune victime. Par contre nous connaissons encore mal les conséquences à long terme (cancer, leucémie...) qui pourraient toucher le personnel (civil et militaire !) qui a travaillé dans ces domaines.

En revanche nous savons que les déchets nucléaires doivent être traités avec soin (vitrification et stockage en milieu sécurisé) et ont une durée de vie de plusieurs milliers d'années.

La vérité oblige à reconnaître que nous ***"devons"*** au nucléaire un peu moins de 80 % de nos besoins annuels en électricité et que ces ***"centrales"*** ont remplacé plusieurs milliers de centrales thermiques à charbon qui polluaient grandement les environs (émission de fumées, d'oxyde de carbone, et autres produits dangereux issus de la combustion du charbon).Le remplacement de nos centrales nucléaires par des sources d'énergie renouvelable semble se dessiner, mais sommes nous prêts à accepter plusieurs kilomètres carrés de panneaux solaires et quelques dizaines d'éoliennes de plus de 100 mètres de haut équipées d'hélice d'environ 30 à 50 mètres de diamètre pour équiper notre presqu'île sauvage.

- En second les GRANDES INDUSTRIES

Les industries polluantes ou dangereuses (pétrole - explosifs - nitrates - engrais - traitement ou stockage de déchets divers, usines d'incinération, etc ....) sont nombreuses et réparties sur tout le territoire. Elles produisent des fumées (dioxine) et des déchets toxiques et peuvent être classées ***"SEVESO"*** (du nom d'une usine italienne dans laquelle s'est produit un accident ayant provoqué plusieurs morts).

Ces usines sont souvent anciennes et bien que bâties à la campagne sont maintenant en milieu urbain (c'est le cas de l'usine AZT de TOULOUSE qui a provoqué une vingtaine de morts et des dégâts considérables jusqu'à plusieurs kilomètres).

Les usines de traitement de produits pétroliers émettent des gaz toxiques, mais surtout nécessitent le transport de pétrole qui entraîne des naufrages de bateaux réservoirs (la Bretagne est bien placée pour encaisser ***"les pollutions"*** dues à ces accidents : Torre Canyon - Amoco Cadiz - Prestige et autres ...) sans compter les ***"dégazages sauvages"*** qui polluent sans cesse toutes nos côtes.

Soulettes de pétrole

Après ces deux grandes causes de pollution, et beaucoup de personnes le pensent, l'AGRICULTURE représente une troisième source de pollution.

L'AGRICULTURE :

Le monde agricole s'attache à maîtriser la pollution.

Bien sûr il ***"faut produire"***, dont il faut aider la nature mais les normes et réglementation actuelle empêchent de ***"faire n'importe quoi"***.

POLLUTION - ENVIRONNEMENT

L'agriculture raisonnée (culture et élevage) et surtout **l'agriculture biologique** obligent les producteurs à respecter les règles très sévères qui font l'objet de contrôles permanents et d'analyses très sérieuses (épandages autorisés - emploi d'engrais - présence des produits contrôlés dans les effluents, etc ...).

De plus, dans le domaine de l'environnement, une réalisation vient de voir le jour sous la forme des contrats territoriaux d'exploitation qui lient les agriculteurs à l'Etat (CTE).

Nous voyons donc que le problème de la pollution et de la protection de l'environnement a bien été appréhendé et pris en compte dans le domaine de l'agriculture.

Et nous que faisons-nous à notre niveau ?

Les COMMUNES et les PARTICULIERS

Toutes les études menées au niveau national aboutissent à cette triste constatation : les communes et les particuliers participent à la pollution de l'eau à hauteur de plus de 30 %.

Alors que faire au niveau local.

Les COMMUNES sont responsables de l'assainissement de l'eau à travers le traitement des eaux usées ... Mais certains particuliers ne peuvent être rattachés et doivent installer un équipement d'assainissement individuel soumis à des règles et contrôles très stricts. Les communes doivent entretenir la voirie, et beaucoup au lieu de traiter à base de désherbants s'orientent vers le désherbage thermique qui semble être promis à un bel avenir.

Les PARTICULIERS : nous avons tous un coin de pelouse, en bord de route, des allées de jardin et même un potager. Voici quelques conseils qui nous permettraient de ne pas participer à la pollution générale.

- ***Ne pas utiliser de désherbant (ce sont tous des produits chimiques dangereux, sinon pourquoi mettre un masque pour les pulvériser ! ! !),***

- ***Conserver les "mauvaises herbes". Quand il pleut, 1 mètre carré d'herbe absorbe environ 1 litre d'eau,***

- ***Si vous employez un désherbant, ne mettez que des petites quantités et pas sur des zones bétonnées ou terrasses : en cas de pluie, ces produits vont directement dans l'eau, par ruissellement,***

- ***Préférez le désherbage thermique : l'utilisation de l'eau de cuisson de vos artichauts et choux-fleurs est un excellent moyen pour éliminer les "mauvaises herbes".***

Un ensemble de conseils peut être fourni par l'association de jardiniers trégorrois ***"Jardin Passion"***.

Enfin, vaut-il mieux un bord de route ressemblant à ***"Hiroshima"*** qu'une bordure de 50 centimètres d'herbe verte contenant de nombreuses fleurs sauvages ?

Soyons conscients que nous avons une responsabilité importante dans ces pollutions et que nous devons, chacun d'entre nous, d'abord ***"balayer devant notre porte avant de regarder et critiquer ce que font les autres"***. Evitons des solutions rapides et radicales et passons plus de temps dans notre jardin : c'est beaucoup plus joli de tout faire à la main et c'est surtout bien meilleur pour la santé ! ! !

Bon désherbage et bonne santé à tous les jardiniers amateurs !

MOUILLAGES COMMUNAUX

Jean Le Corvec à l'ouvrage

Les travaux de mise en place des mouillages sont achevés. Au total 228 mouillages ont été installés, de la façon suivante :

- **61 à Laneros**
- **43 à Pors Rand**
- **32 à Port-la-Chaîne**
- **40 à Kermagen**
- **52 à Port Béni.**

La totalité de ces mouillages est attribuée, il faut maintenant s'inscrire sur liste d'attente en mairie pour avoir la possibilité d'obtenir un mouillage lorsque quelqu'un se désistera ou lors de la prochaine tranche de travaux (55 supplémentaires).

Il est important de savoir qu'il est strictement interdit de mouiller hors de ces zones de mouillages sur l'ensemble du littoral Pleubiannais, les services de l'Etat verbaliseront les contrevenants; il en est de même sur le littoral de LANMODEZ, KERBORS et à venir l'an prochain PLOUGRESCANT et PLOUBAZLANEC. C'est une volonté du S.M.V.M. (Schéma de Mise en Valeur de la Mer), qui a pour but de mettre en place un "Plan d'Occupation des Sols" du littoral.

Durant les travaux, nous avons rencontré un problème d'emplacement des mouillages, il a donc fallu tout modifier, le cabinet d'étude ayant une mauvaise connaissance du terrain.

La municipalité tient à remercier Monsieur Jean LE CORVEC, Président de l'association des pêcheurs plaisanciers et bassiers de la presqu'île qui a suivi avec rigueur la totalité du chantier et repositionné les mouillages. Cela ne se serait pas fait sans la collaboration des responsables des sites : Joseph LE BERRE (Pen Lan), François BOUSSOUGANT (Pors Rand), Guy EVEILLE (Port-la-Chaîne), Jean LE CORVEC (Kermagen) et Louis MEAR (Port Béni). Merci encore pour leur disponibilité ainsi qu'aux autres plaisanciers ayant participé à ce chantier.

Lors du dernier conseil municipal une ***"commission Portuaire"*** avec notamment les responsables des sites, le maire, les adjoints, et 2 conseillers municipaux a été mise en place. Elle aura pour rôle de gérer l'attribution des corps morts susceptibles d'être vacants. Elle s'est réunie une première fois le 19 juin pour régler quelques points et elle déplore le vandalisme de ces dernières semaines sur les bateaux aux différents endroits du littoral.

En espérant ne pas avoir trop bouleversé vos habitudes, nous vous souhaitons une bonne saison de pêche.

AFFAIRES SCOLAIRES

AVIS AU COLLEGIENS ET LYCEENS

Faisant suite à notre volonté d'organiser des temps et des espaces de loisirs dans votre direction, nous vous informons que nous nous sommes mis en contact avec le Centre Nautique du Trieux, afin de mettre en place des activités sportives liées à la mer.

Dans ce cadre, l'équipe du Centre met à disposition différents stages de voile, de kayak de mer et de planches à voile : de septembre à novembre et de mars à juin.
Les responsables proposent de vous réserver un créneau horaire soit le samedi ou/et le mercredi selon la demande de leurs sites habituels.

OPTIMIST

LASER

420

Ces activités ne pouvant avoir lieu dans l'immédiat sur les plans d'eau de la commune, le minibus serait alors mis à la disposition des intéressés afin d'assurer l'aller et le retour.
Ainsi, pour permettre la réalisation de ce projet et la rencontre entre les différents organisateurs, il nous est nécessaire de connaître le nombre de jeunes qui seraient intéressés par ces loisirs.
Nous vous invitons donc, le plus rapidement possible, à vous faire connaître auprès de Myriam au Launay, ou à la mairie : soit en vous présentant ou encore en nous adressant un bref courrier mentionnant la/les activités souhaitées, le jour, ainsi que vos nom, prénom, adresse et n° de téléphone afin que nous puissions vous contacter pour vous tenir au courant.
Cette initiative ne pourra être concrétisée que pour un minimum de 12 candidatures.

En ce qui concerne la participation financière de chacun, elle sera étudiée avec les différents partenaires, suivant le nombre d'inscriptions.
Nous espérons très sincèrement que vous manifesterez de l'intérêt pour cette initiative et nous ne manquerons pas de vous contacter pour vous inviter à une réunion d'information avec l'équipe du Centre début septembre.

D'autre part, la **longère du Launay** étant terminée, nous sommes en mesure de vous proposer cet espace où vous pourriez mettre en place des rencontres et activités "Jeunes", avec des objectifs que vous déterminerez vous-mêmes et entre vous, après nous les avoir présentés lors d'une rencontre avec les conseillers municipaux de la commission "Jeunesse". Celle-ci serait organisée par vous et la date convenue entre vous et la municipalité.

Afin que vous puissiez vous rencontrer et en parler, l'une des salles pourrait être mise à votre disposition durant les vacances scolaires pendant des demi-journées bien définies.
Nous sommes prêts à tout dialogue à ce propos et nous serons attentifs à vos demandes.
Une acquisition de mobilier a été effectuée : tables, tabourets, tableur ainsi que des tables à inclinaison spécifique à l'atelier (dessin-peinture).

Pour les activités de travaux manuels et de peinture, inscriptions à faire auprès de Myriam au Manoir de Launay pour le 15 septembre. Cotisation annuelle : 15 euros pour les enfants scolarisés à Pleubian. Tranche d'âge : 8-16 ans

Une gazinière permettra à l'atelier "Mercredi récréatif" de poursuivre ses différentes activités (cuisine, moulage et cuisson four).
Ce dernier atelier a organisé un goûter le 14 juin, au Launay afin d'exposer ses réalisations de l'année écoulée. Une discussion entre les parents, les enfants et les élus sur les différentes perspectives pour l'année à venir, a eu lieu à cette occasion.

Le soutien scolaire :
Il s'est terminé au 31 mai dernier, et nous remarquons que la plus forte demande se fait au niveau du collège (maths et anglais).
La fréquentation au niveau du primaire semble en diminution.

INITIATIVES ET PROJETS DES ECOLES

Le projet pédagogique portait cette année sur la découverte du monde du spectacle. Les enfants ont rencontré des artistes, visité les coulisses.

Une galerie de spectacles a été réalisée par les enfants, ils y présentent les artistes et donnent leurs impressions.

Maternelle : Différents spectacles (Carré Magique) ont été présentés aux enfants des maternelles ainsi que des rencontres sportives tout au long de l'année avec l'Armor et Lanmodez – Une sortie cinéma à PAIMPOL -

Maternelle/C.P. : Ils se sont rendus durant le 1er trimestre à la piscine de TREGUIER.
Ils ont assisté à une séance de prévention

C.E. et C.M. 1 : Atelier "Lire et faire lire" avec visite des librairies briochines

C.M. 2 : Pour les plus grands, activité "Poney", la sécurité routière, l'aide aux devoirs (informatique).
La fin de l'année a été marquée par :
- une sortie scolaire de fin d'année : randonnée pédestre et une sortie au Château de la BOURBANSAIS (zoo)

L'exposition de photos ***"FAMILLES DU MONDE"*** au Manoir du Launay du mardi 10 au samedi 28 juin a connu un grands succès.

Durant le 3ème trimestre, ce sont les élèves qui ont préparé à leur tour le spectacle de la kermesse avec comme intervenant une danseuse chorégraphe dans le cadre d'un parcours danse contemporaine (C.E. 1, C.E. 2, C.M. 1)

Remise des dictionnaires :
Cette prochaine rentrée scolaire 2003-2004, nous permettra de rencontrer les enfants admis en sixième (ils seront une quarantaine cette année) et de leur remettre ainsi un dictionnaire et un atlas. Un geste communal très apprécié de la part des parents et je pense aussi des enfants.

AFFAIRES SCOLAIRES (suite)

Le centre de loisirs sans hébergement : (Centre aéré) :
Une nouvelle directrice a été nommée pour animer les vacances de nos petits enfants.

Madame Pascale LE MANCHEC, demeurant à PLEUMEUR-GAUTIER depuis 7 ans est originaire de l'Aisne. Pascale a une formation Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire, elle est actuellement stagiaire DEFA (Diplôme d'Etat de Fonction d'Animateur).

Depuis quelques semaines, elle effectue des remplacements au sein de la Communauté de Communes. Souriante, enthousiaste et dynamique, elle a axé le centre de loisirs sur les richesses de la région et plus particulièrement sur l'environnement et le milieu associatif.

Contact Centre de Loisirs : Mairie de PLEUBIAN – 02.96.22.92.17.

ECOLE SAINT-GEORGES – PLEUBIAN

- Classes de CE et CM
Projet d'année sur le thème de la mer : les phares et balises, les vieux gréements, les marées, les activités économiques, la faune maritime.

Visites et sorties en relations avec ces projets :

- Visite de l'exposition "Phares et balises" à la Roche Jagu au 1er trimestre.
- Classe de mer "Voile et milieu marin" pour les CM au centre nautique de Pléneuf-val-André, du 14 au 18 avril.
- Sortie en mer à bord d'un vieux gréement, "le vieux copain" pour les CE. Navigation à voile dans l'estuaire du Trieux, l'archipel de Bréhat, visite du phare des Héaux

Promenade scolaire de fin d'année au Puy-du-Fou le 27 juin (classes de CP – CE – CM)
Cours d'anglais en CE et CM
Classe de GS – CP : Cette année, les élèves de GS et de CP ont principalement étudié les saisons et leurs incidences sur la faune et la flore. Afin de concrétiser cette notion, deux sorties ont été organisées au bois de Traou Nez : la première en automne, la seconde au printemps. Au cours de ces sorties, les enfants ont pu voir comment les animaux préparaient l'hiver, observer quelques champignons, apprendre à reconnaître les arbres en touchant simplement leur écorce. Ils ont également observé différents nids, écouté des chants d'oiseaux qu'ils devaient identifier. Pour finir, ils ont colorié un papillon en n'utilisant que des produits végétaux. En prolongement de ces activités, ils ont fabriqué des portraits avec des fruits et des légumes de saison à la manière "ARCHIMBOLDO" peintre italien.

Classe de maternelle (Petite et moyenne section)

- Projet d'année sur l'éveil des sens (le goût, le toucher, l'ouïe...)
Plusieurs réalisations et activités autour de ce thème, exemple mise en place d'un déjeuner par les élèves lors de la semaine du goût.
- Deux spectacles au cours de l'année :
  - "Monde et Nature" la farandole des couleurs
  - les 3 chardons "Mirabelle et ses amis" sur le thème de la tolérance
- Classe de poney : 4 matinées au poney-club de l'Ile à Bois à Kermouster
- Promenade scolaire de fin d'année à Bréhat.

Autres :

- Piscine au 2ème trimestre du CP au CM 2
- Elaboration d'un spectacle présenté par les enfants de l'école au mois de janvier : musiques, chorégraphie, décors.

- classe de mer des CM (PLENEUF-VAL-ANDRE)

INFOS FLASH - INFOS FLASH - INFOS FLASH - INFOS FLASH

LOGEMENT COMMUNAL – 2, PLACE DU CHATEAU

Il avait été loué à un couple de commerçants afin de leur rendre service, et ce à titre exceptionnel et dérogatoire pour trois mois. Nous avons enfin récupéré ce logement, 18 mois plus tard, et lui rendons son affectation première. Il est regrettable que nous ayions dû engager une procédure en justice pour retrouver notre droit à la location.

TICKETS MANEGES

Comme chaque année à l'occasion de la fête foraine, près de 750 tickets (3 par enfant scolarisé dans nos écoles) ont été distribués gratuitement le 17 avril par le Maire accompagné de Madame Françoise AMBERT.

FONCTIONNEMENT 2003 DU CAMPING DE KERMAGEN

Le camping de Kermagen a ouvert le vendredi 27 juin et fermera le dimanche 31 août 2003.
Comme les autres années, un agent assurera l'accueil et l'entretien, chaque jour de 8H à 10H et de 17H à 19H.

IMPRESSION ENVELOPPES AVEC PHOTO DU SILLON

La Poste souhaite renouveler l'opération d'impression de 7 000 enveloppes pré timbrées, comportant une phtogrographie du Sillon.
Il en coûterait 404 Euros à la commune.
Accord sera donné à la Poste.

PROJET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU CENTRE BOURG

Futur square du souvenir

Suite à la visite sur place de Monsieur DEMOY, du Syndicat Départemental d'Electricité, un projet d'extension de l'éclairage public au centre bourg, dans le cadre des travaux en cours, est parvenu en mairie.
Il comprend :
- l'éclairage du square du souvenir.
- la pose de 4 projecteurs au sol pour la mise en valeur du monument aux morts et du porche.
- la pose de 3 projecteurs sur la salle des fêtes.

Le coût total est de 18 160 euros T.T.C., le Syndicat Départemental d'Electricité, versant un fonds de concours de 35 %.
Le maire suggère également de prévoir un éclairage de l'église à partir du nouvel accès près de la salle des fêtes.

CHAIRE A PRECHER

Un devis pour la reprise des joints et l'entretien du monument a été déposé par l'entreprise A.R.T.
Le montant est de 4 522.14 Euros T.T.C. S'agissant d'un monument historique une subvention de 80 % peut être obtenue.

COFFRETS ELECTRIQUES

Quatre coffrets E.D.F. inesthétiques, situés au centre bourg (square du Souvenir, rue Pasteur et Place Saint-Georges près de l'étude notariale) seraient à déplacer et changer.
Le devis présenté par E.D.F. est de 7 602.43 Euros T.T.C.

POSTE ANNEXE DE L'ARMOR

Le maire a donné connaissance de la proposition faite par Monsieur LEVY, directeur du Groupement Postal du TREGOR, concernant l'avenir de la poste annexe de l'ARMOR.

Trois solutions sont envisageables :
1) Mise en place d'un Relais Service Postal en partenariat avec un commerce, pour différentes opérations (vente timbres, enveloppes, envoi lettres recommandées, colis, retrait d'argent sur C.C.P. et comptes d'épargne, retraits de courriers en instance etc...)
2) Mise en place d'une Agence Postale Communale, laissant libre choix à la commune de fixer les plages horaires d'ouverture. Le personnel et le bâtiment seraient communaux, en contrepartie la poste verserait à la commune une somme de 400 euros par mois pendant 3 ans.
3) Ouverture par la poste d'un Point Poste pendant la période estivale. Le personnel est détaché par la Poste et le bâtiment mis à disposition, communal.

Compte tenu des services rendus par la Poste aux habitants à l'Armor et plus particulièrement aux personnes âgées, le Maire propose la solution suivante :
1) 10 mois de l'année (de septembre à juin) : mise en place d'une agence postale **communale** ouverte 3 fois 2 heures/semaine
2) juillet/août : maintien d'un point poste ouvert aux mêmes heures qu'actuellement sous la responsabilité de la **POSTE**.
Solution moyenne, financièrement bonne pour la collectivité, permettant d'assurer le service en maintenant une majeure partie des heures de travail assurées par le personnel **"POSTE"**.
Cette proposition a été adressée par courrier au directeur du groupement postal du Trégor, à suivre...

EMPLACEMENT PARKING DE KERMAGEN

Mademoiselle Christèle FISCHER, demeurant, 4 rue de Port Béni, sollicite le renouvellement de son autorisation de stationnement sur le parking de Kermagen, durant la saison estivale, pour le commerce ambulant qu'elle exploite.
Accord lui a été donné, compte tenu de l'absence de nuisances sonores (pas de groupe électrogène).

CONTRAT D'ASSURANCES COMPLEMENTAIRES SALAIRES

La garantie complément salaire pour les agents, en cas d'arrêt de travail au-delà d'un certain délai, est calculée sur la base d'une cotisation de 1.74 % du salaire brut. Ce taux a augmenté de manière importante au 1er janvier 2003, passant à 1.49 % à 1.74 %.
A la demande des agents une partie de cette cotisation pourrait être prise en charge par la collectivité.
Le maire suggère une répartition de 75 % pour l'agent et 25 % pour l'employeur, ce qui couvrirait l'augmentation subie en début d'année. La dépense serait de l'ordre de 1 700 Euros pour la commune.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Chaque année la mairie recrute divers personnels :

- Voirie :	1 personne	:	6 mois
	4 personnes	:	1 mois chacun
- Camping Kermagen :	2 personnes	:	1 mois chacune
- Centre aéré :	6 à 7 personnes		

A noter que le recrutement au service collecte ordures ménagères est maintenant (depuis 2002) assuré par la Communauté de Communes.
Priorité est donnée aux jeunes de la commune afin de leur permettre de se procurer un **"petit pécule"** pour les vacances et de découvrir le monde du travail.

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

Lors de la fête des mère, cette médaille a été remise à Madame Marie-Noëlle TANGUY (maman de 4 enfants) lors d'une cérémonie en mairie de PLEUBIAN.

ATELIER CREATIF

Salle des chardons bleus, la traditionnelle exposition annuelle a eu lieu le dimanche 18 juin.

INFOS FLASH - INFOS FLASH - INFOS FLASH - INFOS FLASH

SECURITE EN MER

Celle-ci à ce jour était assurée par la S.N.S.M. - Station de PLEUBIAN sous la forme suivante : ZODIAC S.N.S.M. (subventionné à 50 % par la commune) ; 4/4 appartenant aux pompiers et stationné dans un garage pompiers, bénévoles S.N.S.M. également pompiers, direction assurée par le Président S.N.S.M. et conjointement par le Lieutenant Pompiers de PLEUBIAN.

Situation relativement complexe à gérer qui a motivé la S.N.S.M. à revoir cette organisation et sollicite :

- **la commune : pour un local :** il leur a été attribué le garage central de l'ex-caserne des pompiers pour un coût de : 5 430 euros. Pour la mise aux normes (électricité - douches - toilettes) les bénévoles S.N.S.M. assurant eux-mêmes l'aménagement du bureau, les fournitures étant payées par la commune.
- **La Communauté de Communes :** pour participation à l'acquisition du 4/4 soit 50 % environ du coût total de 7 500 euros.

Cette nouvelle affectation des locaux à quelque peu perturbé les comité des fêtes de l'Armor et PLEUBIAN qui utilisaient cet espace : merci de leur compréhension.
Précisons par ailleurs que nous n'avons guère d'autre choix, la sécurité de nos amis plaisanciers étant prioritaire.

Les pompiers, quant à eux, ont reçu, pour assurer leur mission de sauvetage côtier, un nouveau zodiac ainsi qu'un 4/4 .....
Nous sommes ainsi à PLEUBIAN, paraît-il, la seule commune littorale de France à disposer sur son territoire de deux zodiacs ; assurant ainsi, au mieux, la sécurité sur nos côtes.
En cas de besoins deux numéros :

Pompiers : le 18 S.N.S.M. le 02.98.89.31.31.

FOOTBALL :

Un déplacement des jeunes pleubiannais de l'ASPP a eu lieu à LILLE pour un tournoi international, ces jeunes ont bien défendu les couleurs jaune et verte du club en allant en quart de finale. Ce déplacement a été possible par la mise à disposition du car et de son chauffeur par la municipalité, avec une participation financière du club.

ÉGLISES ET CHAPELLES :

Des visites guidées des églises et chapelles de la commune sont orgnanisées par l'abbé Rannou en juillet et août. Le calendrier et les horaires sont disponibles au S.I. et à la Maison de la Presqu'île.

PHARMACIE - TOUR DE GARDE

Une nouvelle organisation des tours de garde sur notre territoire a été mise en place (sans concertation avec les Elus) dès le début de l'année 2003 avec pour conséquences pour notre population de devoir se déplacer certains soirs jusqu'à LOGUIVY-de-la-MER ou encore PENVENAN.

Ces déplacements effectués souvent dans l'urgence et parfois l'hiver dans des conditions routières parfois difficiles représentent un risque évident fort pour la santé de nos enfants, personnes âgées et malades.

Dès le mois de février le conseil municipal, le premier, s'en est ému et a pris une délibération adressée à la Sous-Préfecture à ce jour sans réponse ; la Communauté de Communes s'est également inquiétée ainsi que de nombreuses personnes. Une pétition recueillant près de 2 300 signatures a circulé à l'initiative de Monsieur MEHEUT.

DON DU SANG EN FRANCE

Dans notre pays de FRANCE où la solidarité joue un rôle très important, le DON du SANG, uniquement bénévole et rigoureusement gratuit pour le donneur, représente un des exemples les plus significatifs de cette solidarité.
Le besoin ne cesse d'augmenter et en 2001 (dernières statistiques établies) il a fallu plus de 2 400 000 poches de sang au total pour assurer les soins aux blessés et malades (grands brûlés, accidentés de la route, traitement de maladie comme la leucémie...).
Donnons quelques chiffres plus précis enregistrés au cours de cette année 2001 :

- nombre de donneurs : environ 1 356 000
- nombre moyen de don par donneur : 1,78 par an
- taux de nouveaux donneurs : 21 % (en hausse)
- nombre de dons pour 100 habitants (moyenne) : 3,92

Une étude réalisée également en 2001 par sondage a donné les résultats suivants :

- ***95 % de la population (plus de 18 ans) pensent que c'est un geste très utile pour sauver des vies,***
- ***plus de 80 % de la population accepteraient de donner leur sang, si on le leur demandait,***
- ***moins de 4 % seulement le font effectivement,***
- ***environ 85 % des sondés sont confiants quant à la sécurité du don du sang et savent que les dons sont contrôlés sérieusement (en particulier recherche des virus du SIDA et de l'hépatite C).***

Alors pourquoi cet écart énorme entre les donneurs potentiels (+ de 80 %) et les donneurs réels (- de 4 %).

Je rappelle que le don du sang est possible à partir de 18 ans et que le nombre de dons annuel est de 5 pour les hommes et 3 pour les femmes. Les limites d'âge sont de 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Pour "couvrir" les besoins réels en France, il suffirait de quelques mesures simples qui semblent à la portée de tous :

- **chacun des donneurs déjà actifs pourrait effectuer deux (2) dons par an (au lieu de 1,78 en moyenne actuellement)**

Prenons la résolution de surmonter nos difficultés (ou simplement) nos fausses excuses : manque de temps, peur de la piqûre, manque d'information, etc.....) et faisons ce geste simple, non douloureux, non dangereux, et essentiel pour la survie et le traitement de nombreux malades.
La prochaine journée du sang à PLEUBIAN (salle des fêtes) est prévue : le lundi 29 décembre 2003

Sachons nous libérer et osons le faire !!! Nous ne le regretterons JAMAIS

CHIFFRES CLÉS 2003

INDICES I.N.S.E.E. JANVIER 2003

- **indice des prix** sur 1 an.....+ 1.90 %
- **révision des loyers** (coût de la construction) sur 1 an.....+ 2.12 %
- **S.M.I.C.** : 6.83 Euros l'heure soit 1 154.07 Euros brut/mois de 35 H hebdo
- **Allocation "Handicapée Adulte" :** 577.91 Euros par mois complément 92.47 Euros par mois
- **Réduction impôt pour emploi d'aide à domicile :**
50 % de la dépense dans la limite de 10 000 Euros au lieu de 7 400 Euros en 2002.
- **A.P.A.** : attente de mesures transitoires.
L'imprévoyance du financement entraînera des réductions de prestations mais le flou est tel que mieux vaut attendre l'automne pour en reparler.

RANDONNEURS DE LA PRESQU'ÎLE

LES RANDONNEURS DE LA PRESQU'ILE AU PAYS D'IROISE

Les randonneurs se retrouvaient loin de leur Presqu'île en ce jeudi 8 mai. En effet rendez-vous était donné au Conquet, pour sillonner durant quatre jours les chemins du Pays d'Iroise.

Une escale sur l'île d'Ouessant était programmée et tous ont fort apprécié la côte déchiquetée et sauvage de l'île.

La randonnée suivante les mènera à la Pointe Saint-Mathieu, site grandiose par le panorama qu'il offre. Enfin, un détour vers Saint-Renan permettra de découvrir les cinq lacs aménagés, héritage de l'exploitation durant 15 ans du minerai d'étain.

RANDONNEES D'ETE

Des balades accompagnées auront lieu en juillet et août.
Au cours de ces randonnées, nous découvrirons les boucles de la presqu'île et notamment les nouveaux circuits de PLEUDANIEL, et KERBORS.

Rendez-vous au parking du foyer-logements "Maison des Sages", chaque mercredi à 14 heures 30.

Nous rappelons que ces randonnées sont gratuites et ouvertes à tous.

SYNDICAT D'INITIATIVE ET POINT "I" DU SILLON

Le syndicat d'initiative sera ouvert tous les jours aux horaires suivants :

14 juin au 28 juin 10 H 00 à 12 H 00
29 juin au 14 août 9 H 30 à 12 H 30 – 17 H 30 à 19 H 00
15 août au 29 août 10 H 30 à 13 H 30 – 17 H 30 à 19 H 00

Le point "I" du Sillon de Talbert sera ouvert tous les jours aux horaires suivants :

14 juin au 28 juin 15 h 30 à 17 H 30
29 juin au 14 août 10 H 30 à 12 H 00 – 14 H 30 à 17 H 30
15 août au 29 août 15 H 00 à 17 H 30

INFOS PRATIQUES

MEDECIN ET PHARMACIE DE GARDE

DU WEEK-END ET DES JOURS FERIES

APPELER LE 15

QUALITE DE L'EAU

Taux de nitrates : 38 mg/l

RAPPEL DES PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Loïc MAHE	**Maire**	Vendredi 10 H 00 – 12 H 00
- Baptiste KERAMBRUN	**1er Adjoint :** Finances, Urbanisme, Sécurité, Listes électorales	Mardi 10 H 00 – 12 H 00
- Gilbert LE BRIAND	**2ème Adjoint :** Culture, Sport, Environnement, vie associative, communication	Samedi 10 H 00 – 12 H 00
- Michel MARCHOU	**3ème Adjoint :** Affaires sociales, Personnes âgées, Solidarité, Emploi	Lundi 10 H 00 – 12 H 00
- Véronique CORLOUER	**4ème Adjointe :** Ecoles – Jeunesse et Enfance	Mercredi 16 H 30 – 18 H 00
- Guy BERTHOU	**5ème Adjoint :** Voirie – réseaux divers	Samedi 10 H 00 – 12 H 00
- Michel BOUCHON	**6ème Adjoint** Bâtiments-terrains communaux, Artisanat – Commerce – Agriculture, Tourisme - Défense	Jeudi 10 H 00 – 12 H 00

"GARDEZ VOS PAPIERS LE TEMPS NÉCESSAIRE"

DOCUMENTS	*DUREE*
ACCIDENTS DE TRAVAIL	A vie
ASSURANCES VIE/DECES	
Contrats	A vie
Quittances des primes	5 ans
BANQUE	
Chèques	1 an + 8 Jours
Talons de chéquiers	10 ans
Talons de mandats et virements	2 ans
Relevés de compte	10 ans
CERTIFICATS	
De garantie	Jusqu'à expiration
De ramonage	1 an
De travail	A vie
CONSOMMATION	
Achat d'objets (T.V., hi-fi)	Tant que vous les détenez
CONTRAVENTION	1 an
CREDITS	
A la consommation	2 ans
Immobiliers	10 ans

"GARDEZ VOS PAPIERS LE TEMPS NÉCESSAIRE"

DIVORCE	
Jugement	A vie
Pension alimentaire	5 ans
DOSSIERS	
Médicaux	A vie
Scolaires	Jusqu'à la fin des études
ASSURANCES	
Automobile, habitation (contrats)	Quittances, avis de résiliation 10 ans
AVOCATS ET AVOUES	
Notes d'honoraires	30 ans
Frais professionnels	2 ans
BULLETINS	
Municipaux	A vie !
De paie	5 ans
De salaire	A vie
CHOMAGE	
Avis de prise en charge	A vie
Avis de paiement	5 ans
CONTRATS	
De mariage	A vie
De travail	2 ans
COPROPRIETE	
Règlement	A vie
Relevé de charges	10 ans
DIPLOMES	A vie
DONATION	A vie
ETATS DES LIEUX	
D'entrée en location	Jusqu'à la fin de la location
De départ	Jusqu'au remboursement du dépôt de garantie.
FACTURES	
D'eau	2 ans
D'électricité, gaz (EDF-GDF)	5 ans
De téléphone	1 an
FACTURES DE REPARATIONS	
Par un commerçant	10 ans
Par un artisan	30 ans
Travaux de construction	10 ans
HUISSIER	1 an
IDENTITE	
Passeport, carte d'identité	Jusqu'au renouvellement
IMPOTS	
Locaux	A vie
Sur le revenu, sur la fortune	4 ans
Avertissements, avis d'imposition	4 ans
Preuves de paiement	4 ans
Redevance audiovisuelle	3 ans
LIVRETS	
D'épargne	A vie
De famille	A vie
Militaire	A vie
LOISIRS	
Factures d'hôtels, restaurants	6 mois
LOCATION	
Bail, charges	5 ans
Quittances de loyer	5 ans
NOTAIRE	
Frais divers et honoraires	5 ans
PENSION CIVILE OU MILITAIRE	A vie
PROPRIETE	A vie
RECONNAISSANCES DE DETTE	30 ans
RENTES	5 ans
RETRAITE	
Avis de paiement	A vie
Relevés de points	A vie
Pension de réversion	A vie
SANTE	
Certificats médicaux	A vie
Clinique privée (factures)	10 ans
Hôpital (factures)	30 ans
Ordonnances	Jusqu'à expiration de validité
Remboursements de sécurité sociale et de mutuelle	2 ans
TRAITES (lettre de change)	3 ans
TRANSPORTS	
Récépissé d'enregistrement de bagages	1 an
Déménagement (facture)	1 an

CALENDRIER DES FÊTES

Dim. 13 juillet	Feu d'artifice - Cochon grillé - à PORT BENI	C.D.F. du bourg
Lundi 14 juillet	Fête sur le bourg - jeux	C.D.F. du bourg
Lundi 14 juillet	Concours de pêche	Chasseurs
Samedi 19 juillet	Fête des Plaisanciers - Couscous	Salle omnisports
Dimanche 20 juillet	FNACA - Brocante	Launay
Vendredi 25 juillet	Fête sur le bourg	C.D.F. du bourg
Samedi 26 juillet	Fête de la mer - Pors Rand	C.D.F. de l'Armor
Dimanche 27 juillet	Fête du chien	Chasseurs
Vendredi 1er août	Exposition Bernard RIBIERE	Bourg de l'Armor
Samedi 2 août	Exposition Bernard RIBIERE	Bourg de l'Armor
Samedi 2 août	Loto estival	C.D.F. du bourg
Samedi 9 août	Fête du sillon	C.D.F. de l'Armor
Dimanche 10 août	Fête du sillon	C.D.F. de l'Armor
Jeudi 14 août	Fête de Port-la-Chaine	C.D.F. du bourg
Samedi 16 août	Fête de l'Armor	C.D.F. de l'Armor
Vendredi 22 août	Fête du bourg	C.D.F. du bourg
Samedi 24 août	Cochon grillé	Officiers mariniers